

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 11 FEVRIER 2010

L'an deux mille dix, le onze du mois de février, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février 2010 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, M. HAQUIN, Mme EUGENE,
M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCHAL, M. RICHARD
Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

Mme NILLES, Mme OEHLER, M. AUGER, M. HERBEZ, Mme SEVIN-ALLOUET,
M. KHINACHE, Mme NEVEU, M. CAYLA, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme HEDUIN,
M. BLANCHARD, Mme GOMMERY, M. PARENT, M. TROGRIC, M. RODRIGUES,
Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE

ABSENTS EXCUSES :

M. PICARD-BACHELERIE

(pouvoir à M. RICHARD)

Mme BELARD

Mme GARNIER

(pouvoir à M. GEORGIN)

ABSENT EXCUSE :

M. PENICHOST

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

Arrivée de Mme BELARD**I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2009****Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34****II - COMMUNICATIONS DU MAIRE****1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire****21 DECEMBRE 2009****Décision n° 2009/ 312 (Marchés Publics)****- Objet :** Contrat de prestations pour :

. Lot 01 : abonnements téléphoniques, l'acheminement du trafic entrant et des communications sortantes non accessibles en présélection du transporteur

. Lot 02 : acheminement des communications sortantes accessibles en présélection du transporteur

- Cocontractant

. Lot 01 : Orange

. Lot 02 : Société COMPLETEL

- Durée / date :

. Lot 01 : 1 an reconductible 3 fois

. Lot 02 : 1 an reconductible 3 fois

- Montant T.T.C :

. Lot 01 : 85.000,00 € (ce montant peut être amené à varier en fonction des résiliations ou créations de nouvelles lignes téléphoniques)

. Lot 02 : 12.737,90 €

Décision n° 2009/ 313 (Marchés Publics)**- Objet :** Contrat pour l'achat de matériel informatique dans le cadre d'un marché à bons de commande sans montant minimum et maximum.**- Cocontractant :** Société EVEN FRANCE**- Durée / date :** 1 an reconductible 3 fois**Décision n° 2009/ 314 (Action Educative)****- Objet :** Achat et pose de rideaux pour le groupe scolaire Victor Hugo**- Cocontractant :** Société DIXI**- Durée / date :** 15 jours (période de vacances de Noël)**- Montant H.T :** 7 510 €**- Montant T.T.C :** 8 981,96 €**Décision n° 2009/ 315 (Direction des Affaires Générales)****- Objet :** Signature d'un avenant n°1 au contrat de prestations d'informations juridiques et documentaires conclu avec SMACL Synergie – Changement de cocontractant suite à une fusion de patrimoine**- Nouveau Cocontractant :** Société SMACL Assurances**- Les autres clauses du marché restent inchangées :**

. Durée / date : 4 ans résiliable annuellement

. Montant T.T.C. : 4 000 € (révisable selon la formule énoncée dans le contrat)

Décision n° 2009/ 316 (Bibliothèque municipale André Malraux)**- Objet :** Signature d'un contrat concernant un spectacle de Contes russes pour les 3/5 ans**- Cocontractant :** Compagnie « Dans tous les sens »**- Durée / date :** mercredi 6 janvier 2010 à 10h30**- Montant net :** 200,00 € (association non assujettie à la TVA)**23 DECEMBRE 2009**

Décision n° 2009/ 317 (Marchés Publics)

- **Objet** : Accord Cadre concernant les prestations alimentaires diverses (cocktails, repas de travail, banquets etc...).

Lot n°1 : Réceptions institutionnelles ou moments de convivialité

- AMBIANCE et RECEPTIONS, sis 17 ZA des 4 Vents 95 650 BOISSY L'AILERIE

- VAL D'OISE SERVICE, sis 30 rue de la Croix des Marais 95 110 SANNOIS

- SHOW VISION, sis Route de Douy – La Varenne Ferron – 28 200 LA CHAPELLE DU NOYER

Lot n°2 : Buffets campagnards / méchouis / barbecues

- AMBIANCE et RECEPTIONS, sis 17 ZA des 4 Vents 95 650 BOISSY L'AILERIE

- VAL D'OISE SERVICE, sis 30 rue de la Croix des Marais 95 110 SANNOIS

- SHOW VISION, sis Route de Douy – La Varenne Ferron – 28 200 LA CHAPELLE DU NOYER

Lot n°3 : Repas de travail-Plateaux repas

- AMBIANCE et RECEPTIONS, sis 17 ZA des 4 Vents 95 650 BOISSY L'AILERIE

- VAL D'OISE SERVICE, sis 30 rue de la Croix des Marais 95 110 SANNOIS

- SHOW VISION, sis Route de Douy – La Varenne Ferron – 28 200 LA CHAPELLE DU NOYER

Lot n°4 : Cocktails, cocktails déjeunatoires ou dinatoires

- AMBIANCE et RECEPTIONS, sis 17 ZA des 4 Vents 95 650 BOISSY L'AILERIE

- VAL D'OISE SERVICE, sis 30 rue de la Croix des Marais 95 110 SANNOIS

- SHOW VISION, sis Route de Douy – La Varenne Ferron – 28 200 LA CHAPELLE DU NOYER

- PATISSERIE DE L'EGLISE, sis 01 rue de l'Eglise – 95120 ERMONT

- DELAFOSSÉ RECEPTION, sis 38 rue de Cayenne – 78 700 CONFLANS STE HONORINE

Lot n°5 : Viennoiserie / sandwicheries / pâtisseries diverses

- PATISSERIE DE L'EGLISE, sis 01 rue de l'Eglise – 95120 ERMONT

- SHOW VISION, sis Route de Douy – La Varenne Ferron – 28 200 LA CHAPELLE DU NOYER

- Durée / date : 1 an renouvelable 3 fois à compter de sa notification aux titulaires

- Montant : Accord Cadre sans montant minimum ni montant maximum 23/12/09

Décision n° 2009/ 318 (Action Culturelle/Théâtres)

- **Objet** : Signature d'un contrat avec un bureau de contrôle pour validation d'un projet de spectacle intitulé « Marie-Louise » présentée par la Compagnie l'Eolienne les 28 et 29 janvier 2010 qui nécessite l'installation d'agrès aériens utilisés par des acrobates danseurs. Ces agrès doivent être accrochés à un emplacement précis du grill du Théâtre Pierre Fresnay. Pour ce faire, un aménagement du grill est nécessaire.

- **Cocontractant** : Société DEKRA Construction SAS

- **Durée / date** : dès notification

- **Montant H.T.** : 1 600,00 €HT

- **Montant T.T.C.** : 1 913,60 €TTC

28 DECEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 319 (Direction des Affaires Générales)

- **Objet** : Signature de l'avenant n°1 de transfert du marché pour l'acquisition d'un logiciel d'urbanisme « Droits de cités » lequel prend acte de la substitution juridique suivante :

Titulaire initial du marché :

Société APPIA sise 6 rue Aristide et Marguerite Boucicaut – 44700 NANTES

Nouveau titulaire du marché objet du présent avenant :

OPERIS sise 1-3 rue de l'Orme Saint-Germain – 91160 CHAMPLAN

Le montant initial et les autres clauses du marché restent inchangés.

7 JANVIER 2010

Décision n° 2010/ 01 (Relations Publiques)

- **Objet** : Signature d'un contrat d'engagement de représentation brésilienne n°00606 dans le cadre d'une soirée dansante organisée en l'honneur du personnel de la ville d'Erment à l'Espace Yvonne Printemps.

- **Cocontractant** : Société CESAM INTERNATIONAL « Show Soleil Tropiques »

- **Durée / date** : 26/01/2010

- **Montant T.T.C.** : 3.500,00 €

Décision n° 2010/ 02 (Politique de la Ville et Intercommunalité)

- **Objet** : Signature d'une convention simplifiée de formation pour la mise en place d'ateliers de Français Langues Etrangères à destination des détenus de la Maison d'Arrêt d'Osny (3 séances de 3 heures par semaine, pour un effectif maximum de 12 personnes), dans le cadre du partenariat mêlant différents acteurs associatifs, afin de préparer la sortie des détenus en fin de peine autour de 3 axes centrés sur la réinsertion à travers l'accès à la culture, la formation et l'aide à la recherche d'un emploi.

- **Cocontractant** : Association ESSIVAM

- **Durée / date** : 1^{er} semestre 2010 (les lundis, mercredi et jeudi)

- **Montant H.T.** : 9.108,00 €(TVA non applicable)

12 JANVIER 2010

Décision n° 2010/ 03 (Action Educative)

- **Objet** : Achat de 22 billets d'avion pour l'Espagne dans le cadre des échanges scolaires.

- **Cocontractant** : Société VVS

- **Durée / date** : départ de Paris le 20/01/10 et retour le 07/02/10 de Malaga

- **Montant H.T.** : 5.821,42 €(exonéré de TVA)

14 JANVIER 2010

Décision n° 2010/ 04 (Marchés Publics/Services Techniques)

- **Objet** : Signature de l'avenant n°1 au marché de prestations d'entretien (ménage et vitrerie) des bâtiments communaux pour un montant de 575.976,00 € HT (décision 09/266 bis), entraînant une moins value de 7.374,88 €TTC.

- **Cocontractant** : Société ABSOLUTE SERVICES SYSTEMES

- **Durée / date** : 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse

- **Montant H.T** : 568.601,12 €

- **Montant T.T.C.** :680.046,93 €

Décision n° 2010/ 05 (Prévention Santé)

- **Objet** : Signature d'une convention dans le but d'organiser une intervention de prévention auprès des élèves du lycée F. Buisson dans le cadre de la journée de lutte contre le VIH.

- **Cocontractant** : Espoir du Val d'Oise

- **Durée / date** : 20/01/2010

- **Montant H.T.** : 486,66 €(association non assujettie à la TVA)

18 JANVIER 2010

Décision n° 2010/ 06 (Ressources Humaines)

- **Objet** : Adhésion annuelle concernant des offres de formation qui portent sur la direction et la gestion de différentes structures socio-éducatives, socioculturelles et centres de loisirs destinées aux animateurs (BAFA, BAFD, Modules de formations continues à la demande, BAPAAT, BPJEPS ...). Cette adhésion permet à la commune de bénéficier d'un tarif préférentiel sur certaines prestations.

- **Cocontractant** : Centre de formation IFAC Val d'Oise

- **Durée / date** : Année 2010

- **Montant net** : 3 124,44 €(0,11 €X 28 404 habitants = 3 124,44 €)

20 JANVIER 2010

Décision n° 2010/ 07 (Politique de la Ville et Intercommunalité)

- **Objet** : Réalisation et pose de panneaux historiques sur différents lieux d'Ermont (5 panneaux sur pied et 3 panneaux muraux) sur l'initiative des Conseils de Quartier Jules Ferry et Gros Noyer).

- **Cocontractant** : Société Lacroix Signalisation

- **Date** : Mars et Avril 2010

- **Montant H.T.** : 10.076,65 €

- **Montant T.T.C.** : 12.051,67 €

22 JANVIER 2010

Décision n° 2010/ 08 (Relations Publiques)

- **Objet** : Contrat pour un repas destiné au personnel communal (pour 345 personnes)
- **Cocontractant** : Société Show Vision
- **Durée / date** : en janvier 2010
- **Montant H.T.** unitaire : 29,86 €
- **Montant T.T.C.** unitaire : 31,50 €(TVA à 5,5%)
- **Coût total T.T.C.** : 10.867,50 €

Décision n° 2010/ 09 (Centres socio-culturels)

- **Objet** : Mise en place d'ateliers « Cirque » dans le cadre du projet de développement culturel « Nomadisme et Saltimbanques au cœur du voyage »
- **Cocontractant** : Association La Carcasse ! Bactérie Théâtrale
- **Durée / date** : de janvier à juin 2010
- **Montant net** : 2 425,00 € Ce montant comprend 24 séances de travail au sein des écoles A. Daudet et V. Hugo 1, 25 heures de préparation, 6 réunions de 2 heures et 1 spectacle de 10 heures.

Décision n° 2010/ 10 (Centres socio-culturels)

- **Objet** : Mise en place d'un atelier « Musique » dans le cadre du projet de développement culturel « Nomadisme et Saltimbanques au cœur du voyage »
- **Cocontractant** : Association Racont'Art
- **Durée / date** : de janvier à juin 2010
- **Montant net** : 2 565,00 € Ce montant comprend 20 séances d'1h30 à l'école V. Hugo 2, 5 séances sur les centres socio-culturels, 10 séances d'1 heure à l'IMPRO, 6 réunions de 2 heures et 1 spectacle de 3 heures.

Décision n° 2010/ 11 (Centres socio-culturels)

- **Objet** : Mise en place d'un atelier « Percussions » dans le cadre du projet de développement culturel « Nomadisme et Saltimbanques au cœur du voyage »
- **Cocontractant** : Association Racont'Art
- **Durée / date** : de janvier à juin 2010
- **Montant net** : 765,00 € Ce montant comprend 10 séances d'1 heure pour les écoles Delacroix, Daudet, Pasteur et V. Hugo 1 et 2, 6 réunions de 2h et 1 spectacle de 3 heures.

Décision n° 2010/ 12 (Centres socio-culturels)

- **Objet** : Mise en place d'un atelier « Arts plastiques » dans le cadre du projet de développement culturel « Nomadisme et Saltimbanques au cœur du voyage »
- **Cocontractant** : Franck BOSTFFOCHER Artiste-Plasticien
- **Durée / date** : de janvier à juin 2010
- **Montant net** : 3 795,00 € Ce montant comprend 17 séances de 2h avec l'école Pasteur, 17 séances d'1h pour la visite de l'exposition, 34 séances de préparation, 10 séances à répartir sur les 2 centres socio-culturels, 6 réunions de 2h et 1 exposition de 3 heures.

Décision n° 2010/ 13 (Centres socio-culturels)

- **Objet** : Mise en place d'un atelier « Ecriture » dans le cadre du projet de développement culturel « Nomadisme et Saltimbanques au cœur du voyage » sur les centres socio-culturels et les écoles Delacroix et Pasteur
- **Cocontractant** : Isabelle MERCAT-MAHEU
- **Durée / date** : de janvier à juin 2010
- **Montant T.T.C.** : 3 000,00 € Ce montant comprend 15 séances de 3h pour les 2 écoles et 15h de préparation.

Décision n° 2010/ 14 (Centres socio-culturels)

- **Objet** : Mise en place d'un atelier « Créatif » dans le cadre du projet de développement culturel « Nomadisme et Saltimbanques au cœur du voyage » sur les centres socio-culturels
- **Cocontractant** : Association ART BORE SENS
- **Durée / date** : de janvier à juin 2010
- **Montant net** : 1 350,00 € Ce montant comprend 6 séances et 6 réunions de 2h.

Décision n° 2010/ 15 (Secrétariat du Conseil)

- **Objet** : Contrat d'abonnement pour la boîte postale
- **Cocontractant** : La Poste

- **Durée / date** : 1 an
- **Montant H.T.** : 59,00 €
- **Montant T.T.C.** : 70,56 €

Décision n° 2010/ 16 (Direction des Affaires Générales)

- **Objet** : Abonnement à une base de données juridiques
- **Cocontractant** : LexisNexis Jurisclasseur
- **Durée / date** : 1 an résiliable annuellement
- **Montant H.T.** : 3 790,50 €
- **Montant T.T.C.** : 4 533,44 €

29 JANVIER 2010

Décision n° 2010/ 17 (Direction de l'Aménagement et des Services Techniques/Foncier)

- **Objet** : Acceptation de la proposition d'indemnisation suite au sinistre survenu le 20/03/2008 lié au dégât ayant entraîné un problème d'évacuation des eaux vannes de l'Annexe B de la Mairie (engorgement répétitif affectant les canalisations enterrées sous le dallage qui assure la desserte des WC du rez-de-chaussée du bâtiment B).
- **Cocontractant** : SMABTP
- **Montant H.T.** : 7.065,13 €
- **Montant T.T.C.** : 8.449,59 €

Décision n° 2010/ 18 (Services Techniques)

- **Objet** : Signature d'un contrat pour la réalisation d'un diagnostic relatif à l'accessibilité d'un établissement recevant du public aux personnes handicapées pour le bâtiment EHPAD (Résidence Les Primevères) sis rue du Professeur Calmette, appartenant à la Ville d'Ermont.
- **Cocontractant** : Socotec
- **Durée / date** : 3 mois (février, mars et avril 2010)
- **Montant H.T.** : 960,00 €
- **Montant T.T.C.** : 1.148,16 €

Décision n° 2010/ 19 (Centres socio-culturels)

- **Objet** : Signature d'un contrat de prestations relatif à l'animation d'un atelier « théâtre » sur les centres socioculturels et l'école Delacroix, dans le cadre du projet de développement culturel « Normandie et Saltimbanques au cœur du voyage » (17 séances d'1H30 à l'école Delacroix, 6 réunions de 2H00 et 1 spectacle de 3H00).
- **Cocontractant** : Association La Fine Compagnie
- **Durée / date** : janvier à juin 2010
- **Montant T.T.C.** : 1.505,00 €

1^{er} FEVRIER 2010

Décision n° 2009/ 20 (Services Techniques)

- **Objet** : Signature d'un contrat pour l'entretien de la sirène de l'Hôtel de Ville.
- **Cocontractant** : Société DEMAY
- **Durée / date** : 1 an renouvelable 3 fois
- **Montant H.T.** : 112,78 €
- **Montant T.T.C.** : 134,89 €

Décision n° 2009/ 21 (Ressources Humaines)

- **Objet** : Signature des conventions de formation « Rédaction d'un CCTP »
- **Cocontractant** : CNFPT
- **Durée / date** : 28 et 29 janvier 2010 et 5 et 6 février 2010
- **Montant H.T.** : 3.240,00 € (non assujettis à la TVA)

3 FEVRIER 2010

Décision n° 2010/ 22 (Services Techniques)

- **Objet** : Contrat de maintenance (services peinture et mécanique) et l'approvisionnement automatique en solvant propre de 2 fontaines de nettoyage
- **Cocontractant** : Safety Kleen
- **Durée / date** : 1 an à partir du 1^{er} mars 2010
- **Montant H.T.** : Montant forfaitaire mensuel de 238,04€HT (1 visite toutes les 3 semaines) soit un montant forfaitaire annuel pour 11 visites de 2 618,48€HT
- **Montant T.T.C.** : 3 131,70€TTC (montant forfaitaire annuel pour 11 visites)

4 FEVRIER 2010

Décision n° 2010/ 23 (Service Prévention Santé)

- **Objet** : Signature d'une convention dans le cadre d'un atelier pour parent « être prévenant(s) sur les comportements des enfants » dans le cadre de la lutte contre le VIH au centre socioculturel F. Rude.
- **Cocontractant** : Entr'actes
- **Durée / date** : mars 2010 (atelier en deux temps d'1h30)
- **Montant T.T.C.** : 500,00 €

2) Informations diverses

Monsieur le Maire donne acte du rapport d'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui couvre les années 2007, 2008 et 2009.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour aider les victimes de Port-au-Prince suite au violent tremblement de terre survenu le 12 janvier dernier à Haïti.
Cette subvention sera versée sur le compte de l'organisation humanitaire du Secours Catholique.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel pour tenir compte de l'évolution des services.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 34 Pour : 28

- 3) - Donne acte de la communication des rapports d'activités accompagnés des comptes administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2008.

- 4) - Approuve les termes de l'avenant n°1 relatif au changement de titulaire du marché initial du contrat d'assurance mutuelle « Tous Risques expositions » conclu avec la Société SMACL Développement ;
- Autorise le Maire à le signer et prend acte que le contrat initialement conclu se poursuivra à l'identique jusqu'à son terme.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IV - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sports

- 1) - Fixe les tarifs relatifs aux activités sportives municipales pour l'année 2010 ;
 - Maintient les offres de bienvenue accordées aux nouveaux ermontois :
 ▪ une location gratuite (1 heure) d'un court de tennis au complexe A.Renoir,
 ▪ une entrée gratuite à la piscine municipale pour chaque membre d'une famille.
 - Précise que le règlement des activités peut se faire en espèces ou par chèque ;
 - Précise qu'un paiement fractionné sera également proposé aux familles pour les activités annuelles et les stages multisports ;
 - Précise que l'entrée de la piscine municipale est gratuite pour les enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte payant ;
 - Précise que le tarif réduit pour l'entrée de la piscine municipale s'applique aux ermontois sur présentation d'un justificatif dans les cas suivants :
 ▪ jeunes de moins de 18 ans,
 ▪ personnes âgées de plus de 60 ans,
 ▪ possesseurs de la carte Vermeil, de la carte famille nombreuse, de la carte invalidité ou de la carte étudiant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Jeunesse

- 2) - Fixe les nouveaux tarifs relatifs aux activités du Service Municipal Jeunesse pour l'année 2010 ;
 - Maintient les offres de bienvenue accordées aux nouveaux ermontois ;
 - Maintient les offres accordées à tout détenteur d'un Pass'jeune ;
 - Crée une gratuité bénéficiant aux élèves inscrits au Conservatoire qui souhaitent s'inscrire à la « pratique musicale collective » proposée par les Ateliers de Musiques Actuelles d'Ermont, dans la limite des places disponibles ;
 - Précise que le règlement des activités peut se faire en espèces, en chèque, tickets loisirs, par bons CAF et par chèques vacances ;
 - Précise qu'un paiement fractionné sera également proposé aux familles pour les ateliers et les séjours.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Autorise le Maire à signer avec le Centre Information Jeunesse ou l'Association Départementale Information Jeunesse, le Préfet du Département, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, la convention quadripartite portant labellisation du Point Information Jeunesse.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Autorise le Maire à signer avec le représentant de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports d'Ile-de-France, la convention portant labellisation du Point Cyb - Espace Jeunes Numérique.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Décide d'octroyer une bourse au mérite supplémentaire dans la catégorie BAC et CFA d'un montant de 200,00 € sous forme de bons cadeaux.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

V - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Action Culturelle

- 1) - Autorise le Maire à signer la nouvelle convention proposée par le Conseil Général du Val d'Oise, concernant les deux trimestres 2010 et tous documents y afférents avec l'Association "Connaissance de l'Art Contemporain" et le Conseil Général du Val d'Oise pour la mise en place d'une programmation de cinq conférences intitulée « " trAnspoRT contemporain dans les musées européens ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Décide l'acquisition d'une œuvre d'art décrite comme suit :
- Peinture à l'huile sur toile non montée « Épaisseur du temps » de Monsieur Etienne PRAT, Artiste-peintre, au prix de 1 300,00 €

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Conservatoire Jacques Juteau

- 3) - Fixe le tarif des billets d'entrée du récital de piano Schumann dans le cadre de la rencontre de piano « Noir et Blanc » qui se déroulera le samedi 10 avril 2010 à 5 €(tarif unique) et la gratuité pour les élèves participants à la manifestation ainsi qu'à tous les élèves du Conservatoire d'Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Théâtres

- 4) - Fixe les tarifs 2010 pour les locations des salles Yvonne Printemps du Théâtre Pierre Fresnay, du Théâtre de l'Aventure et de la Chapelle de Cernay.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 34 Pour : 28

- 5) - Décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Compagnie Nagananda, prévoyant l'animation de dix-huit séances d'atelier de création théâtrale entre février et juin 2010, pour un montant de 2 340,00 € nets dans le cadre du département Théâtre du Conservatoire Municipal Jacques Juteau.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve la poursuite de l'application du quotient familial selon l'objectif et le principe définis lors de sa mise en place ;
- Approuve les éléments exposés à la délibération précisant les modalités de calcul et le champ d'application du quotient familial.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Fixe les tarifs des services périscolaires journaliers à l'exception de l'étude qui fait l'objet d'un forfait mensuel, applicables à partir du 1^{er} mars 2010 ;
- Crée un tarif journalier pré post étude ;
 - Reconduit l'application du forfait mensuel pour le tarif de l'étude quelque soit le nombre de présences effectives de l'enfant dans le mois et précise que si l'enfant est présent une seule fois dans le mois, le tarif de l'accueil post-étude sera alors appliqué ;
 - Reconduit l'application d'un tarif majoré de 25% (par rapport au tarif normal) pour non réservation des prestations pour les accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires ;
 - Reconduit l'application d'un tarif hors commune pour toutes les prestations organisées par la direction de l'Action Educative, tarif correspondant à celui de la tranche de quotient la plus élevée.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Fixe le montant alloué pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées selon le barème mis en place par l'Union des Maires du Val d'Oise, à savoir :
- école élémentaire : 413,87 €par enfant domicilié à Ermont ;
 - école maternelle : 602,16 €par enfant domicilié à Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE) Abstention : 1 (Mme GOMMERY) Pour : 27

- 4) - Sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au taux maximum (à hauteur de 35% du coût prévisionnel des travaux), soit 220 564,40 € HT et mobilise l'enveloppe des 300 000,00 € auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de la Convention Régionale de Renouvellement Urbain (CRRU) pour les travaux de l'école maternelle Eugène Delacroix suivants : travaux de démolition et reconstruction du bâtiment semi-industrialisé avec création d'une classe supplémentaire et rénovation du bâtiment principal ;
- Autorise le Maire à signer tous documents y afférents ;
 - S'engage à financer sur le budget communal 2010 la dépense non couverte par la subvention ;
 - Sollicite auprès du Conseil Général du Val d'Oise et de la Région Ile-de-France une autorisation de démarrage anticipé des travaux avant notification des subventions.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au taux maximum pour les travaux du restaurant scolaire Eugène Delacroix suivants : remise en état de la peinture et de la faïence et autorise le Maire à signer tous documents y afférents ;
- S'engage à financer sur le budget communal 2010 la dépense non couverte par la subvention ;
 - Demande l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au taux maximum pour les travaux suivants de l'école maternelle Maurice Ravel : isolation extérieure du bâtiment annexe ; mise en place d'un garde corps terrasse pour le bâtiment annexe ; peinture intérieure (tour des fenêtres) pour l'ensemble de l'école maternelle.
- Autorise le Maire à signer tous documents y afférents ;
 - S'engage à financer sur le budget communal 2010 la dépense non couverte par la subvention ;
 - Demande l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 7) - Sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise au taux maximum pour les travaux de l'école élémentaire Victor Hugo suivants : changement du sol dans les couloirs 1^{er} et 2^{ème} étage ; peinture des couloirs 1^{er} et 2^{ème} étage ; changement des plaques pour le plafond du 2^{ème} étage.
- Autorise le Maire à signer tous documents y afférents ;
 - S'engage à financer sur le budget communal 2010 la dépense non couverte par la subvention ;
 - Demande l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - FAMILLE SOLIDARITE ET SANTE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Famille

- 1) ➤ Pour les activités des accueils de loisirs :
- Décide de prolonger l'application des tarifs 2009 jusqu'à la mise en œuvre du quotient familial à la date du 15 mars 2010 ;
 - Crée les tarifs soumis au quotient familial selon le tableau annexé applicables à partir du 15 mars 2010.
- Pour les autres activités des centres socio-culturels municipaux :
- Fixe les tarifs 2010.
- Pour l'ensemble des activités :
- Maintient le montant de l'adhésion ;
 - Précise que le règlement des activités peut se faire en espèces, en chèque, par bons CAF et par chèques vacances ;
 - Précise qu'un paiement fractionné sera également proposé aux familles pour les ateliers et les séjours.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Petite Enfance

- 2) - Approuve les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle à la Direction Municipale Jeunesse et Sports en faveur du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Général du Val d'Oise et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VIII - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Autorise le Maire à solliciter une demande d'aide financière d'un montant de 1 590,00 € dans le cadre du budget « Initiatives des Habitants » du Programme de Développement Social Urbain du bailleur social OSICA pour des actions qui se sont déroulées pendant les fêtes de fin d'année 2009 en direction des habitants à l'initiative des Conseils de Quartier « Chênes » et « Balzac-Bapaumes-Rossignaux » ;
- Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Décide de reverser à la Communauté d'Agglomération Val et Forêt, la subvention allouée par le Département au titre du cofinancement du poste de référent projet pour les exercices 2008, 2009 et 2010 dans le cadre du suivi du Contrat CIVIQ 2 (Contrat d'Initiatives Ville-Qualité) et d'autoriser le Maire à signer tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IX - EQUIPEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Autorise le Maire à signer avec la Société CRAM l'avenant n° 3 au Marché n°2007-CTM-MC-18 relatif à l'exploitation des chaufferies, des productions d'eau chaude sanitaire et des ventilations des bâtiments communaux pour une moins value de 136 859, 08 €HT.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Approuve les termes de la convention de répartition de certificats d'économies d'énergie et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

X - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Décide la revalorisation des tarifs communaux 2010 et dit que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE) M.
Votants : 34 Pour : 28**

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h40.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Affiché le 18 FEVRIER 2010